

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 11 février 2004-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient excusés :

- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons.

Etait invité :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers ».

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 17 décembre 2003.

M. TOULGOAT, Trésorier Payeur Général, fait savoir par courrier transmis au secrétariat du CLIS qu'il souhaite apporter les précisions suivantes à propos de l'avant-dernier paragraphe de la page 5 concernant l'appel d'offre : "M. MARIE rappelle la demande de M. FLEURY concernant l'indication d'un prix estimatif dans un avis d'appel d'offre. **Or, l'indication d'un prix estimatif dans un avis d'appel d'offre est contraire à l'esprit des textes**

concernant les marchés publics. Le prix est l'un des critères de choix de l'acheteur; c'est pourquoi l'acheteur n'a aucun intérêt à afficher un coût estimatif, mais la description de la prestation demandée."

M. MARIE précise que les remarques formulées au bureau précédent à propos de l'abonnement à l'Affranchi de Chaumont n'ont pas été totalement prises en considération dans le compte-rendu. Suite aux interventions de MM. BOUSSEL, MARIE et WOJCIK à propos de la pertinence de l'abonnement du CLIS à la presse locale, M. le Préfet indique que cette question sera à l'ordre du jour du prochain bureau.

Sous réserve de ces observations, le compte-rendu est approuvé.

2) Exécution du budget 2003 et proposition de budget 2004.

M. STERPENICH indique que le reliquat de l'année 2003 (325 000 € environ) sera affecté en cours d'années 2004 et pourra être principalement imputé à la ligne budgétaire "Etudes et recherche". Mme MALFAIT-BENNI remarque que les recettes n'apparaissent pas dans le tableau récapitulatif du budget 2003. M. le Préfet précise qu'il s'agit uniquement de la dotation annuelle perçue par le CLIS. M. FERNBACH constate que le budget "Communication" n'est pas mieux doté que l'année dernière. M. le Préfet demande que la présentation du budget soit désormais plus détaillée et que l'état prévisionnel des recettes et dépenses soit accompagné d'un rapport de présentation.

Le bureau adopte à l'unanimité l'exécution du budget 2003 et l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2004.

3) Géothermie.

M. PIGUET apporte des précisions à la lettre de M. LE BARS adressée au CLIS et décrivant la position de l'ANDRA vis-à-vis des ressources géothermiques potentielles autour de Bure. Il rappelle qu'il appartient bien à l'ANDRA de vérifier l'absence de ressources géothermiques (ou autres) exceptionnelles, mais pas d'étudier la faisabilité technico-économique de leur exploitation. Il indique que l'ANDRA a collecté un nombre important de données sur le sujet (elles seront présentées dans une note qui sera communiquée au CLIS dans les prochains jours) et que celles-ci sont suffisantes pour conclure que la probabilité de présence d'une ressource géothermique exploitable est faible.

M. PIGUET ajoute que les forages ANDRA de 2003 qui sont sur le point d'être rebouchés pourraient être mis à la disposition du CLIS pour prolongement éventuel jusqu'au Trias (couche candidate à une ressource géothermique potentielle). M. CHAUGNY s'interroge sur un possible changement de statut du chantier des forages (nécessité d'une enquête

publique) lié à la prolongation de leur exploitation. A la demande de M. le Préfet, M. CHAUGNY vérifiera ce point et en fera part au prochain bureau.

Commentant le courrier de M. LE BARS, suite à l'observation de M. le Préfet, M. CHAUGNY indique que si la RFS n'est pas un texte réglementaire, elle constitue cependant un guide sur lequel l'Autorité de sûreté et les pouvoirs publics s'appuieront pour évaluer le dossier préparé par l'ANDRA.

M. MOUROT indique qu'il a rencontré le Directeur du site de Soultz-sous-Forêts où la ressource géothermique est située dans le granite à 5000m de profondeur. Il prépare une note de synthèse sur les ressources géothermiques qui sera communiquée au CLIS dans les prochains jours. M. MOUROT pose la question d'une ressource profonde dans la région de Bure, à l'instar de ce qui existe à Soultz-sous-Forêts. Il précise que les problèmes de salinité causant une corrosion accélérée du matériel sont aujourd'hui techniquement résolus.

M. MARIE rappelle que la RFS stipule que les laboratoires de recherche doivent être implantés sur des sites où l'absence de ressources énergétiques a été démontrée. Il indique que c'est à l'ANDRA de faire cette démonstration et que depuis plus d'un an, la question est encore sans réponse, et ce en dépit des conclusions émises tant par l'ANDRA que par l'IRSN sur le sujet.

M. MARIE décrit également l'exemple de L'Hay les Roses et de Chevilly-Larue, grands sites géothermiques européens, dont les caractéristiques de profondeur, débit, gradient géothermique, salinité, ne sont pas très différentes de celles rencontrées ou supposées dans la région de Bure.

Il regrette par ailleurs que les élus locaux ne manifestent pas plus d'intérêt par rapport à la question, citant l'exemple de M. DOSE, qui selon lui ferait prévaloir l'intérêt national (gestion des déchets) par rapport à l'intérêt local (géothermie). Mlle JOTTER précise que M. DOSE, comme le parti socialiste, est favorable aux énergies renouvelables dans toutes leurs déclinaisons, dont la géothermie, qu'il entend défendre et promouvoir dans le cadre de la loi sur les énergies. Néanmoins, l'exploitation d'une source géothermique dépend selon lui de sa faisabilité économique et technique. Elle rappelle que M. DOSE a fait réaliser en 1977 une étude de faisabilité sur le chauffage par géothermie à Commercy, étude qui n'a pas été concluante comparativement aux avantages du gaz. En ce qui concerne Bure, M. DOSE est favorable à la réalisation d'une étude qui permettrait d'obtenir des données fiables sur la ressource et d'en mesurer le potentiel. Mlle JOTTER précise enfin que l'intérêt national du laboratoire est indéniable, puisqu'il sert la recherche sur la gestion des déchets radioactifs ; M. DOSE défend l'enjeu national de Bure sans pour autant sacrifier les intérêts locaux.

M. FLEURY demande qu'une réponse claire soit apportée à la question de la géothermie et propose de mandater un organisme qui devra déterminer les études à réaliser (forages complémentaires...), ainsi que leur coût, pour

évaluer très précisément les ressources géothermiques dans la zone de transposition d'un éventuel stockage. Suite à cette requête, M. le Préfet demande à M. CHAUGNY si la question de la géothermie fait partie des missions attribuées à l'IEER. Celui-ci répond que dans le cadre d'une démarche systématique de l'analyse du programme de l'ANDRA, l'IEER se posera sans aucun doute la question des ressources géothermiques, mais il émet des réserves quant à la capacité de leur réponse à lever entièrement le doute sur le sujet. M. FLEURY ajoute que les cahiers des charges décrivant la mission de l'IEER ne concernent pas l'évaluation des ressources géothermiques.

Suite à ces réflexions, il est décidé de créer un groupe de travail constitué de Mme MALFAIT-BENNI, MM. MOUROT et WOJCIK aidés de MM. CHAUGNY et STERPENICH. Le groupe de travail devra rédiger un appel d'offres concernant la mise en place d'une étude chargée de déterminer les potentialités géothermiques de la région de Bure et plus précisément de la zone de transposition d'un éventuel stockage. M. FERNBACH émet des réserves quant à l'efficacité d'une telle mission et ajoute qu'en cas de stockage, une étude d'impact devra être réalisée et devra prendre ces questions en considération. M. WOJCIK estime que la mission de suivi du CLIS consiste à s'assurer de la conformité des études menées sur le site par rapport aux textes réglementaires.

M. le Préfet rappelle que l'échéance de 2006 ne correspond pas au choix d'un site de stockage mais reste une étape pour déterminer la faisabilité d'un stockage en milieu argileux.

M. MARIE estime que le choix ne serait pas crédible en 2006 étant donné que la loi n'est pas respectée (un seul laboratoire), et que le choix entre trois voies présenté par la loi n'est qu'un leurre, puisque la transmutation, même si elle est possible dans quelques décennies, ne le serait que pour une faible quantité de déchets, et que l'entreposage de surface sur plusieurs centaines d'années n'assure pas une sécurité suffisante par rapport à une possible instabilité de la société. Il rappelle également que la France n'a pas fait partie des quatre pays qui se sont opposés au projet de directive européenne. A ceci, M. FERY répond que les quatre pays en question n'ont pas non plus de loi nationale sur le sujet.

4) Point sur les travaux scientifiques de l'ANDRA (copie des diapositives en annexe).

Suite à la demande de MM. MOUROT et MARIE, M. PIGUET présente tout d'abord les volumes des eaux d'exhaure pendant la période d'arrêt du chantier en 2003. Il indique que les volumes ont peu varié pendant cette période. A l'heure actuelle, les débits sont plus élevés en raison de la traversée d'un nombre plus important d'horizons poreux producteurs d'eau.

Concernant la campagne de forages scientifiques profonds de 2003, M. PIGUET indique qu'ils ont permis de mieux comprendre le comportement

hydrogéologique dans le secteur et d'affiner le modèle sectoriel. Les principales directions d'écoulement ont ainsi pu être confirmées. Les différentes couches géologiques (Kimméridgien, Oxfordien, Callovo-Oxfordien et Dogger) ont également pu être mieux caractérisées.

MM. MARIE et MOUROT demandent à disposer des logs des forages traversant la couche hôte afin de pouvoir étudier la variabilité de son épaisseur. M. PIGUET répond que les documents sont disponibles dans le DAIE et dans le Référentiel Géologique. MM. MARIE et MOUROT réitèrent cependant leur demande, ne disposant pas du temps nécessaire pour effectuer les recherches.

M. FERNBACH demande si les résultats qui seront acquis dans la niche seront directement transposables à la partie centrale de la couche hôte qui pourrait accueillir un éventuel stockage. M. PIGUET répond qu'effectivement la couche est plus calcaire à l'endroit où la niche expérimentale sera creusée. Il indique cependant que les paramètres de diffusion et les propriétés physiques et mécaniques restent quand même d'un ordre de grandeur comparable à celles enregistrées au centre de la couche. Il rappelle également que des expériences seront menées au centre de la couche à partir des galeries et de forages.

M. MARIE émet de sérieuses réserves quant au nouveau programme de recherches de l'ANDRA dans la niche, et cite à ce sujet un article de septembre 2003 paru dans la magazine scientifique La Recherche.

Les membres du CLIS feront part de leur commentaire sur les documents diffusés lors de la prochaine réunion de bureau.

5) COWAM 2 et EURADWASTE '04.

M. STERPENICH indique que le programme de COWAM 2 est disponible mais en langue anglaise. M. FLEURY demande que la synthèse de COWAM 1 et le programme de COWAM 2 soient traduits en français conformément à ce que MUTADIS avait promis. M. Le Préfet annonce que M. JAQUET, suite à un accident, est dans l'incapacité de se rendre à la journée d'information du 12 février sur le projet COWAM 2. Mlle JOTTER indique qu'elle y sera présente.

M. STERPENICH fait part de la conférence EURADWASTE, organisée par la Commission Européenne sur la gestion des déchets radioactifs, qui se tiendra à Luxembourg du 29 mars au 1^{er} avril 2004. Le formulaire d'inscription et le programme en langue anglaise sont disponibles au secrétariat du CLIS. M. MARIE demande à ce que le programme soit traduit en français. M. le Préfet confie à M STERPENICH le soin de réaliser cette traduction.

6) Questions diverses.

- Panneau du CLIS sur le site du laboratoire : le bureau donne son accord pour que seul un panneau soit installé dans le bâtiment d'accueil du public du laboratoire de Bure, et rappelle qu'il a refusé une présence physique dans ce bâtiment. Ce panneau renverra les personnes intéressées par le CLIS à son secrétariat. Il décrira brièvement les missions du CLIS.

- Point sur la procédure d'adoption des directives européennes : M. STERPENICH indique que la question était à l'ordre du jour de la session de janvier 2004 du Parlement Européen. M. CHAUGNY rendra compte de l'évolution de cette procédure.

- Avancement du creusement des puits : le puits principal atteint la profondeur de 361m et le puits auxiliaire celle de 346m.

- Réunion plénière de mai 2004 : M. LANCELOT, directeur du groupement de recherche FORPRO, viendra présenter les travaux du GdR le mardi 11 mai 2004 à 14h30 à la Préfecture (salle Poincaré).

- Article de presse: suite à l'article paru dans l'Est Républicain le 6 février 2004, Mme MALFAIT-BENNI indique qu'il n'existe aucun lien entre sa participation aux élections régionales et sa défaite à l'élection de vice-président du CLIS. Elle déplore la récupération et l'interprétation réalisées par la presse. Elle souhaite que l'élection du vice-président se déroule différemment à l'avenir. M. FERNBACH déplore également l'interprétation faite pas la presse. M. WOJCIK souligne que le dossier de Bure est un sujet important et que l'élection du vice-président reflète l'intérêt porté par les différentes personnes au sujet. M. FLEURY considère que son élection indique une bonne perception du travail des opposants par une partie importante des membres du CLIS.

M. le Préfet propose que, dorénavant, le vote pour l'élection de vice-président soit réalisé en début de séance et que le dépouillement soit effectué durant celle-ci afin d'éviter le départ de certains membres.

7) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 5 avril 2004, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot).